



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE ROQUEFORT-LA BEDOULE

Département des Bouches-du-Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **ROQUEFORT-LA BEDOULE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au centre culturel André MALRAUX, sous la présidence de **Monsieur Marc DEL GRAZIA, Maire.**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 28 novembre 2024.

Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 26
Pouvoirs : 3
Quorum : 15

PRESENTS : Marc DEL GRAZIA - Virginie DEFRANCE - Jean-Nicolas BECUE - Marjorie MINUTOLO - Diane LAMOTTE - Max FREY - Viviane NAUDIN - Philippe BELTRANDO - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Anne-Marie VIET - Marina HOCQUET - Marc VANDEVOIR - Brigitte CALDERONE - Martine DALLEST - Patricia MICHEL - Laurent DIAS - Cyril BOSSELUT - Pierre-Yves CHABAUD - Ludovic COQUILLAT - Virginie DELEAU - Marie-Thérèse FOURNIER - Evelyne DOMANICO - Claude PIGNOL - Patrice ENSARGUEX - Pascale COSTIOU - Enzo BRUNETTO.

Secrétaire de séance :
Philippe BELTRANDO

PROCURATIONS : Gilbert CARPENTIER à Brigitte CALDERONE - Alain TARRINI à Pierre-Yves CHABAUD - Jocelyne BONTOUX à Pascale COSTIOU.

Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 4

ABSENTS (Excusés) :

N° DELIB_57_2024

Objet : Installation d'un nouveau conseiller municipal à la suite d'une démission

Rapporteur : Monsieur le Maire

En date du 24 octobre 2024, M. Jérôme ORGEAS a transmis sa démission du Conseil Municipal.

Conformément à l'art. L 2122-15 du CGCT, M. le Préfet en a été informé.

Le Conseil Municipal doit donc procéder à l'installation d'un nouveau conseiller de la liste « Le cœur et l'action ».

Ainsi sur le fondement de l'art. 270 du Code électoral et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement d'un conseiller démissionnaire est assuré par « le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu » à savoir Mme Pascale COSTIOU.

Etant donné les refus express par courriel de Jean-François MARIA, Joëlle CHAMBERT, Dominique PICARD, et Josiane PEREZ qui ont été appelés à siéger, M. Enzo BRUNETTO a été convoqué et est installé en qualité de conseiller municipal. Cette décision prend effet à compter de ce conseil municipal en date du 4 décembre 2024.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-4, R.2121-2 et R2121-4 ;

VU le Code Electoral et notamment l'article L.270 ;

VU la délibération du conseil municipale en date du 4 juillet 2020 relative à l'installation des conseillers municipaux ;

VU le courrier de Monsieur Jérôme ORGEAS en date du 24 octobre 2024 portant démission de son mandat de conseiller municipal ;

VU le courrier de Monsieur le Maire informant Monsieur le Préfet de la démission de Monsieur Jérôme ORGEAS ;

CONSIDERANT la demande faite à Monsieur ENZO BRUNETTO de siéger au conseil municipal ;

CONSIDERANT l'acceptation de celui-ci ;

Le conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré,

Art. 1 : PREND acte de l'installation de M. Enzo BRUNETTO en qualité de Conseiller Municipal.

Art. 2 : PREND acte de la modification du tableau du Conseil Municipal, en conséquence.

Pour : 25 (Marc DEL GRAZIA - Virginie DEFRANCE - Jean-Nicolas BECUE - Marjorie MINUTOLO - Gilbert CARPENTIER - Diane LAMOTTE - Max FREY - Viviane NAUDIN - Philippe BELTRANDO - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Anne-Marie VIET - Marina HOCQUET - Alain TARRINI - Marc VANDEVOIR - Brigitte CALDERONE - Martine DALLEST - Patricia MICHEL - Laurent DIAS - Cyril BOSSELUT - Pierre-Yves CHABAUD - Ludovic COQUILLAT - Virginie DÉLEAU - Evelyne DOMANICO - Claude PIGNOL — Enzo BRUNETTO)

Contre : 0

Abstentions : 4 (Marie-Thérèse FOURNIER - Jocelyne BONTOUX - Patrice ENSARGUEX - Pascale COSTIOU)

Pour Extrait Certifié Conforme,

Le 5 décembre 2024.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

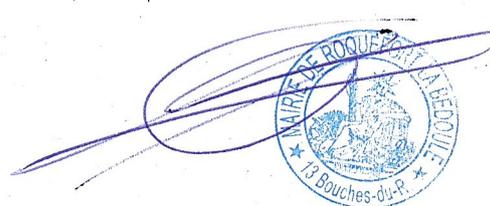
Le Maire

Marc DEL GRAZIA



Le Secrétaire de séance

Philippe BELTRANDO



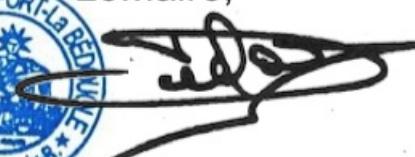
AR-Préfecture de Marseille

013-211300850-20241216-19-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16-12-2024

Publication le : 16-12-2024

Le Maire,

Marc DEL GRAZIA